

Pour
une transition énergétique,
levier de performance écologique
et économique
en France et en Europe

De l'ambition à l'action



LE CERCLE DE L'INDUSTRIE



Janvier 2014

Préface



Chers lecteurs,

Comme de nombreux pays, la France a engagé un travail de réflexion sur la définition et la mise en œuvre de sa transition énergétique, et nous nous en réjouissons. Le débat public très riche qui s'est tenu tout au long de l'année 2013 a révélé la diversité des points de vue et des attentes. Le moment est venu de faire des choix qui engageront notre avenir énergétique national pour les prochaines décennies et qui devront permettre à notre pays de jouer un rôle moteur dans la définition d'une transition énergétique à l'échelle européenne.

La loi de programmation sur la transition énergétique annoncée pour 2014 est une opportunité qui doit être saisie pour définir un cadre stable, adapté et prévisible sur le long terme, qui fixe les objectifs et mette en place les outils stratégiques de pilotage de cette transition.

Les entreprises membres de l'Afep et du Cercle de l'Industrie sont des acteurs engagés de la lutte contre le changement climatique. Elles soutiennent le principe d'une transition énergétique à condition que celle-ci prenne en compte les effets sur l'économie et l'emploi, qu'elle se mette en place dans des délais réalistes et qu'elle s'inscrive dans une logique européenne. Elles souhaitent être associées aux choix qui seront faits, et qui auront un impact majeur sur leur compétitivité, et donc sur leurs coûts et leur capacité à développer des solutions énergétiques innovantes et durables.

Nos propositions traduisent les convictions communes et fortes de l'ensemble de nos entreprises : consommateurs d'énergie, producteurs, équipementiers et fournisseurs de technologies énergétiques innovantes. Elles sont articulées autour de cinq axes :

1. Fixer des orientations à moyen-long termes cohérentes et à des coûts acceptables.
2. Obtenir une offre d'énergies compétitive.
3. Préserver la compétitivité des entreprises intensives en énergie exposées à la concurrence internationale.
4. Engager un saut de performances en matière d'efficacité énergétique.
5. Sécuriser l'avenir des filières énergétiques d'excellence et poursuivre la R&D et l'innovation.

Les entreprises membres de l'Afep et du Cercle de l'Industrie portent ces propositions à l'attention des pouvoirs publics et de l'ensemble des parties intéressées afin d'engager un dialogue qui conduise à une transition énergétique source de croissance et d'emploi durables sur notre territoire, et qui fasse de la France un acteur politique et économique majeur de la transition énergétique en Europe et dans le monde.

P. Pringuet
Président de l'Afep
Directeur Général de Pernod-Ricard

J-P. Clamadieu
Président du groupe de travail Energie
Président du Comité Exécutif de Solvay

P. Varin
Président du Cercle de l'Industrie
Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën

>> Synthèse

Confrontés à des défis environnementaux et énergétiques de grande ampleur, la plupart des pays industrialisés et émergents s'interrogent sur la façon de **préserver l'environnement tout en améliorant leur indépendance énergétique et en promouvant leur développement économique.**

La France et l'Europe peuvent se prévaloir d'être au premier rang mondial de la lutte contre le changement climatique. La France est l'une des économies industrialisées les plus performantes du monde en termes d'émissions de gaz à effet de serre (180 g. CO₂ /\$ PIB par rapport à la moyenne mondiale : 443 g. CO₂ /\$ PIB). Forte d'une politique énergétique très axée sur l'impératif climatique, **l'Europe est la seule région du monde à avoir sensiblement réduit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de -18% par rapport à 1990 et à respecter ses engagements au titre du protocole de Kyoto.**

En France, le débat public organisé en 2013 a montré **la difficulté d'obtenir un consensus** sur le contenu et les modalités, notamment financières, de la transition énergétique.

En effet, les enjeux en termes de coûts d'accès à l'énergie sont particulièrement forts : l'énergie en Europe n'a jamais été aussi chère. Cette hausse des coûts est liée à plusieurs facteurs, dont l'alourdissement de la facture énergétique (le prix du baril de pétrole a été multiplié par 3,5 entre 2000 et 2012), le surcoût des politiques de soutien aux énergies renouvelables, et le nécessaire renouvellement des infrastructures énergétiques.

Alors que son système électrique constitue – mais pour combien de temps ? – l'un de ses avantages compétitifs, la France ne fait pas exception à cette évolution. Fait aggravant pour la compétitivité de notre pays, **les différentiels de coûts énergétiques se creusent :**

- d'une part, entre la France et l'Allemagne, où les prix de l'électricité pour certaines entreprises fortement électro-intensives étaient inférieurs de 20% en 2013 et pourraient l'être de 25% en 2014 ;
- d'autre part, entre l'Europe et les pays tiers, notamment les Etats-Unis : les prix du gaz pour les consommateurs industriels en Europe sont trois à quatre fois plus élevés que pour leurs concurrents américains.

Cette situation a un impact direct sur la compétitivité des entreprises françaises. **Les choix qui seront faits dans les mois à venir seront donc cruciaux pour l'avenir de l'activité économique et de l'emploi sur notre territoire.**

C'est pourquoi la transition énergétique de la France doit non seulement préserver l'environnement et la sécurité d'approvisionnement énergétique, mais aussi contribuer à réduire la consommation d'énergie et **défendre notre compétitivité par rapport à nos partenaires européens et extra-européens**, en particulier celle de nos entreprises les plus sensibles à l'évolution de la situation énergétique : les entreprises fortement consommatrices d'énergie et les filières industrielles de production et de transport énergétique. Une telle transition contribuera ainsi au développement de l'emploi.

Les entreprises françaises revendiquent leur rôle d'intégrateur économique, social et environnemental. Elles sont, à ce titre, les partenaires légitimes des pouvoirs publics pour répondre aux attentes de la société en contribuant à proposer des solutions adaptées aux enjeux environnementaux et énergétiques. Afin de matérialiser cette démarche positive, elles souhaitent participer à la définition des objectifs et des mesures de la future loi de programmation, prévue d'ici la fin 2014. Les membres du Cercle de l'Industrie et de l'Afep réaffirment leur engagement dans la lutte contre le changement climatique et soutiennent le principe d'une transition énergétique à condition de l'engager au meilleur coût et dans des délais réalistes.

Ils sont convaincus qu'une transition énergétique réussie exige sur le long terme l'adoption d'un cadre politique et réglementaire national et européen cohérent, stable et apportant une visibilité indispensable aux acteurs économiques. Sur le court terme, elle nécessite des mesures urgentes, visant notamment à préserver la compétitivité des entreprises intensives en énergie et exposées à la concurrence internationale.

Dans ce cadre, la transition énergétique doit prendre la forme d'une véritable stratégie nationale inscrite dans le contexte européen et international et être guidée par **cinq enjeux clés.**

1. Fixer des orientations à moyen-long termes cohérentes et à des coûts acceptables

La transition énergétique doit être soutenable financièrement pour la France et a fortiori pour les entreprises françaises. Il convient d'en ajuster le rythme en fonction des opportunités identifiées et des coûts générés.

- **La croissance et l'emploi doivent être des critères de décision essentiels** : dans le cadre d'une étude d'impact macro-économique, en tenant compte de l'évolution prévisible de notre croissance et des prix de l'énergie, il faut retenir le ou les scénarios énergétiques dont les effets sur la croissance et l'emploi sont les plus favorables.

Les scénarios sélectionnés doivent permettre de définir, sur des bases objectives, la trajectoire à adopter. Cette approche implique d'examiner la faisabilité des objectifs annoncés par le Président de la République (en particulier la réduction à 50 % de la part du nucléaire dans le bouquet électrique en France à l'horizon 2025, la réduction de 50 % des consommations d'énergie finale d'ici à 2050, et la réduction de 30 % de la consommation d'énergie fossile d'ici 2030) au regard des coûts et des implications économiques, ainsi que des conséquences industrielles pour les filières les plus concernées. L'objectif de réduction de 50 % des consommations d'énergie finale ne doit pas contribuer à la désindustrialisation de la France en incitant aux délocalisations ou en dissuadant les entreprises d'investir dans notre pays.

- A l'horizon 2030/2050, notre marge de manœuvre en termes de technologies énergétiques sera plus large qu'aujourd'hui. Dans cette perspective de long terme, il faut que notre **bouquet énergétique** soit non seulement varié, mais aussi flexible, afin de pouvoir intégrer à tout moment l'évolution de nos besoins et des technologies disponibles. **La neutralité technologique** de l'intervention publique doit également être érigée en principe : aucune option ne doit être fermée, ni aujourd'hui, ni sur le long terme.
- **Un cadre réglementaire et administratif adapté** est indispensable pour encourager les investissements dans les infrastructures de production et de réseau, l'innovation, et la R&D du secteur énergétique. Cela passe par la simplification et la stabilité des règles et des procédures (en matière d'autorisation de travaux, ou d'accès aux aides à la R&D).

- **A l'échelle de l'UE**, des leçons doivent être tirées du cadre énergie-climat actuel, qui a échoué à assurer aux entreprises européennes un accès compétitif aux énergies et à intégrer les marchés du gaz et de l'électricité au niveau européen. Il est urgent d'engager, dès aujourd'hui, la négociation d'un **nouveau "paquet climat, énergie et compétitivité"** pour la période 2020-2030 afin d'apporter une visibilité indispensable aux acteurs économiques.

Le principal enjeu de ce « paquet » sera de **rééquilibrer** les politiques énergétique et climatique de l'UE en fixant **trois priorités** : le développement durable, la compétitivité interne et externe des entreprises européennes et la sécurité d'approvisionnement énergétique.

Pour mettre en œuvre sa priorité en matière de développement durable, l'UE devrait se fixer un **seul objectif à l'horizon 2030** (à la différence des trois objectifs du paquet « 3x20 ») exprimé en réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les membres de l'Afep et du Cercle de l'Industrie soutiennent un objectif ambitieux, qui pourrait atteindre -40 % par rapport à 1990 à condition que les négociations climatiques en cours aboutissent à un accord international satisfaisant.

Ce nouvel objectif devrait se fonder en particulier sur une **responsabilité accrue des secteurs d'activité actuellement non couverts par l'ETS**, avec les politiques et mesures adaptées à chaque cas. L'UE devrait également s'appuyer sur deux piliers complémentaires pour atteindre cet objectif : le **développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique**, dans le cadre d'ambitions ciblées (sur certaines énergies renouvelables non matures et sur certains secteurs comme le bâtiment pour lesquels l'intensité énergétique peut être améliorée) et cohérentes avec l'objectif de réduction des émissions de GES.

Pour mettre en œuvre ses priorités en matière de compétitivité et de sécurité d'approvisionnement énergétique, l'UE devrait **mettre l'accent sur le développement de l'offre de solutions (via notamment le soutien à la R&D)**, en complément d'instruments contraignants comme le système européen d'échange de quotas d'émission de CO₂, obligatoire pour les entreprises concernées.

Par ailleurs, il est primordial de parvenir à **renforcer la coordination des politiques nationales** en matière de tarifs, de subventions et de fiscalité énergétiques et environnementaux, de maîtrise de la demande d'énergie, etc... afin que les décisions unilatérales des Etats membres ne déstabilisent pas l'approvisionnement énergétique de l'UE, ne poussent pas les prix de l'énergie à la hausse et ne créent pas de distorsions de concurrence.

- Enfin, dans le cadre des négociations climatiques engagées en vue de conclure, d'ici fin 2015, **un accord international sur le climat pour l'après 2020**, l'UE doit jouer un rôle moteur sans s'isoler du reste du monde.

La France doit agir afin que l'UE :

- fasse preuve de volontarisme pragmatique dans le chemin d'évolution des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 ;
- tienne le plus grand compte des orientations et initiatives des autres grandes économies mondiales fortement émettrices (émissions 2009 de CO₂ liées à l'énergie : Chine : 24%, Etats-Unis : 18%, UE : 12%), et vise à obtenir d'elles des engagements absolus ;
- privilégie la mise au point de solutions industrielles et énergétiques performantes, créatrices d'emplois durables sur son territoire.

La conclusion d'un accord conforme à ces critères doit être la condition préalable à la mise en œuvre du nouveau "paquet climat, énergie et compétitivité" d'ici 2030.

2. Obtenir une offre d'énergies compétitive

- Maîtriser les coûts de la transition énergétique implique de fixer le prix de l'énergie à un **niveau qui reflète les coûts de production** de cette énergie, tout en protégeant les acteurs économiques les plus exposés à la concurrence internationale.

Cela nécessite aussi de **réévaluer le système de financement public** du développement des énergies renouvelables, notamment au regard de la compétitivité-coût de l'énergie pour les entreprises françaises, et du niveau de maturité de ces énergies.

- La mise en œuvre totale de la loi NOME doit rapidement être assurée. Il faut également mettre en place et/ou poursuivre la **rémunération de l'effacement et de l'interruptibilité** des consommations.
- L'accès au **gaz**, qui est l'énergie fossile la plus propre, jouera durablement un rôle clé dans la production électrique en raison de sa flexibilité qui en fait le complément indispensable des énergies renouvelables intermittentes. Sa place dans le bouquet énergétique devrait être reconnue et préservée.

- Par ailleurs, il faut finaliser rapidement les travaux réglementaires français relatifs aux **marchés de capacité** pour soutenir les productions d'électricité à haute efficacité (cogénération, cycles combinés gaz), dans une perspective d'harmonisation européenne. La France doit promouvoir activement un **véritable marché européen de l'énergie** en soutenant les investissements dans les interconnexions transfrontalières et en adaptant les réglementations françaises aux normes européennes.

- Enfin, à l'horizon 2030, l'UE doit veiller à ce que le développement des énergies renouvelables contribue à ses efforts de réduction des émissions de GES, et qu'il s'effectue à un rythme adapté à l'évolution de la demande, compatible avec le maintien de la compétitivité des entreprises, et qui préserve le bon fonctionnement du réseau électrique.

3. Préserver la compétitivité-coût des entreprises intensives en énergie exposées à la concurrence internationale

- La défense de la compétitivité industrielle, en particulier celle des entreprises intensives en énergie exposées à la concurrence internationale, doit être une priorité.

A court terme, la valorisation de nos atouts nationaux doit tenir compte des pratiques et des mesures de soutien à la compétitivité énergétique pratiquées par nos partenaires économiques. En Allemagne, les grands consommateurs électro-intensifs bénéficient encore actuellement d'un régime favorable, fondé sur des exemptions de charges, la rémunération de l'interruptibilité, et la redistribution des revenus des enchères de quotas d'émissions de gaz à effet de serre sous forme de soutien à la R&D et de compensations de la hausse du prix de l'électricité due à l'ETS. Ce dispositif améliore nettement la compétitivité-coût de ces entreprises par rapport à leurs concurrentes françaises.

Aux Etats-Unis, la possibilité d'explorer et d'exploiter les ressources de gaz de schiste a permis une baisse considérable des prix de l'énergie et de la dépendance énergétique

du pays, et stimule massivement la compétitivité de secteurs industriels intensifs en énergie.

Au regard de ce contexte, les pouvoirs publics doivent garantir aux entreprises intensives en énergie présentes en France un prix d'accès aux énergies compétitif.

- A l'échelle de l'UE, il est essentiel que cette approche soit étendue. Il faut aussi une prise de conscience que les réglementations européennes ont un impact direct sur les coûts énergétiques des entreprises intensives en énergie, et que ces coûts influencent leurs décisions d'investir en Europe.

Le droit européen de la concurrence restreint ainsi notablement la possibilité pour les entreprises de sécuriser leur approvisionnement énergétique via des contrats de long terme. Or, ces contrats sont déterminants pour leur compétitivité-coût énergétique. Il est nécessaire de faire évoluer les règles en ce domaine.

4. Engager un saut de performances en matière d'efficacité énergétique

- L'industrie française a fait des efforts considérables en ce domaine, diminuant sa consommation finale d'énergie de plus de 20 % entre 1999 et 2009. L'action publique doit soutenir massivement les économies d'énergie dans les secteurs du bâtiment et du transport, qui présentent les plus forts potentiels et permettent une économie importante à moyen et long termes. Elle doit également stimuler les efforts d'innovation technique et organisationnelle dans ces domaines.
- L'action publique doit aussi accompagner les consommateurs industriels dans le choix et l'utilisation des technologies d'économies d'énergie innovantes, et leur proposer des outils de financement adaptés et ciblés, pour soutenir leur compétitivité. Il faut mener en priorité les actions en faveur de la sobriété énergétique qui présentent le meilleur rapport coût /efficacité et qui permettent de répondre aux

objectifs de moyen-long termes, dans les domaines à fort potentiel de progrès : bâtiment, mobilité durable, réseaux (y compris le stockage de l'énergie). Il faut en particulier poursuivre et approfondir, via des mesures concrètes, la politique de rénovation énergétique et de meilleure gestion de la consommation d'énergie des bâtiments, et d'optimisation des solutions de mobilité durable. Une méthodologie pourrait être définie en collaboration avec les entreprises industrielles afin d'identifier ces actions, secteur par secteur.

- La cogénération est un levier énergétique majeur notamment pour l'industrie et les bâtiments. Il est essentiel de mener à bien les réformes déjà engagées pour la poursuite de l'exploitation des cogénérations, compte-tenu de leur contribution au système électrique français.

5. Sécuriser l'avenir des filières énergétiques d'excellence et poursuivre la R&D et l'innovation

- Notre pays doit s'appuyer sur ses atouts. La France dispose d'une offre énergétique très performante sur le plan économique et environnemental, grâce à deux atouts qu'il est essentiel de conserver et de développer :
 - un parc nucléaire et hydraulique, largement amorti et compétitif, et qui produit une électricité très peu carbonée. Il faut continuer à l'exploiter aussi longtemps qu'il est sûr pour l'ASN, et qu'il est rentable de le faire, afin qu'il accompagne la transition énergétique ;
 - des filières énergétiques nationales d'excellence (outre le nucléaire, on peut citer le gaz, le pétrole, la cogénération, etc.) créatrices d'emplois et de valeur. Elles sont durablement indispensables à un approvisionnement énergétique sûr et compétitif de notre pays et doivent être soutenues, en particulier à l'export.
- Préparer l'avenir dans une logique de ré-industrialisation de la France implique un soutien à la **pérennisation des filières industrielles d'excellence existantes et à la structuration de nouvelles filières énergétiques compétitives**. Il faut une politique de filières adaptée aux spécificités et au rythme de développement de chaque technologie énergétique. Cette politique devra intégrer un volet "compétences", afin d'adapter les formations techniques et d'ingénierie aux besoins. La priorité devra être clairement donnée aux filières les plus prometteuses en termes de potentiel d'implantation en France et de perspectives à l'export notamment dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, mais aussi de baisse de coût, de maîtrise des compétences et de retombées sur l'emploi.
- La validité de la loi interdisant l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique ne doit pas occulter l'enjeu de compétitivité que constituent les énergies non conventionnelles telles que le gaz de schiste. La commission prévue par cette loi doit être mise en place rapidement afin de lancer ses travaux d'évaluation des risques environnementaux liés à la fracturation hydraulique et aux techniques alternatives. En parallèle, des travaux de R&D doivent être conduits sur des conditions d'exploration et d'exploitation compatibles avec les règles de protection environnementale.
- Au niveau de l'UE, il faut un soutien à la R&D en faveur des technologies à faibles émissions de CO₂ (en amont) et à la constitution de filières porteuses de solutions industrielles compétitives (en aval). L'encadrement européen des aides d'Etat doit favoriser davantage les démonstrateurs énergétiques et industriels, en s'inspirant notamment des pratiques du Japon et des Etats-Unis qui prévoient des soutiens jusqu'aux phases pré-commerciales.

Les propositions de l'Afep et du Cercle de l'Industrie sont développées dans un document exhaustif comprenant également :

- un **plan d'actions** articulé autour des cinq axes identifiés dans la synthèse, sous forme de tableaux à plusieurs entrées : prioritaire/non prioritaire, à mener à court terme / ou à moyen-long terme, au niveau français et/ou européen et/ou international ;
- **six fiches thématiques**, auxquelles renvoie le plan d'actions : transition énergétique (A), changement climatique (B), prix du gaz (C), rénovation énergétique des bâtiments existants (D), efficacité énergétique dans le domaine de la mobilité (E), R&D et innovation en matière énergétique (F).

Ce document exhaustif est disponible sur le site internet de l'Afep (www.afep.com) et celui du Cercle de l'Industrie (www.cercleindustrie.eu).

L'Association française des entreprises privées (Afep)

L'Afep regroupe plus d'une centaine des grandes entreprises françaises et étrangères exerçant leurs activités en France. Elle a pour objectif de faire valoir leur position auprès des pouvoirs publics français, des Institutions communautaires et des organisations internationales, essentiellement dans l'élaboration des réglementations à caractère horizontal (économie, fiscalité, droit des sociétés et gouvernance, information et marchés financiers, concurrence, propriété intellectuelle et consommation, protection sociale, droit du travail, environnement et énergie, responsabilité sociétale des entreprises).

Les Présidents et Directeurs généraux des entreprises adhérentes de l'Afep et leurs équipes participent activement et directement à la définition des orientations de politique économique et sociale soumises aux instances européennes et nationales, ainsi qu'à la détermination des actions à mener dans l'intérêt de la croissance et de l'emploi dans une économie de marché. Le rétablissement de la compétitivité des entreprises françaises est au cœur des préoccupations de l'Afep.

Les effectifs employés par les entreprises adhérentes s'élèvent à près de 6,7 millions de personnes pour un chiffre d'affaires annuel cumulé de l'ordre de 1 700 milliards d'euros.

L'Afep, dont le siège est à Paris, dispose d'un bureau à Bruxelles.

Le Président de l'Afep est M. Pierre PRINGUET,
Directeur Général de Pernod Ricard.

Le Directeur Général est M. François SOULMAGNON
et le Directeur Mme Stéphanie ROBERT.

Contacteur l'Afep

Au siège à Paris

11, avenue Delcassé – 75008 Paris
Tél. : +33(0)1 43 59 65 35
Fax : +33(0)1 40 74 03 65

Au bureau de représentation à Bruxelles

4-6, rue Belliard – 1040 Bruxelles
Tél. : +32(0)2 219 90 20
Fax : +32(0)2 219 95 06

www.afep.com

Le Cercle de l'Industrie

Le Cercle de l'Industrie, dont le président est Philippe Varin (Président du Directoire de PSA – Peugeot Citroën), est un lieu de dialogue et d'échanges qui rassemble une trentaine de grandes entreprises françaises opérant dans de nombreux secteurs industriels ainsi que des responsables politiques.

Le Cercle de l'Industrie a pour ambition de porter la vision et les préoccupations de l'industrie, en participant à la réflexion sur la définition et la mise en œuvre d'une politique industrielle compétitive cohérente en France et en Europe, et soutenir ainsi la place de l'industrie française et européenne dans le monde. Dans ce cadre, le Cercle intervient sur une large palette de sujets horizontaux.

Les membres du Cercle de l'Industrie publient régulièrement des positions et propositions, notamment sur les questions de compétitivité, de fiscalité, de recherche et d'innovation, de concurrence, de commerce international et de propriété intellectuelle. En 2014, le Cercle de l'Industrie travaille tout particulièrement sur les questions énergétiques, cruciales pour s'assurer une base industrielle solide, créatrice de croissance et d'emploi.

Les membres du Cercle représentent un chiffre d'affaires consolidé d'environ 850 milliards d'euros et emploient près de 2,5 millions de salariés dans le monde.

Contacteur le Cercle de l'Industrie

Au siège à Paris

François GAYET
Délégué général
5, rue Tronchet
75008 Paris, France
Tél : +33 (0)1 53 05 10 90
Fax : +33 (0)1 42 66 00 20
Email : info@cercleindustrie.eu

Au bureau de représentation à Bruxelles

Aurélie PORTALIER
Représentante à Bruxelles
8, Avenue des Arts
B- 1210 Bruxelles, Belgique

www.cercleindustrie.eu

Afep

11, avenue Delcassé
75008 Paris

4-6, rue Belliard
1040 Bruxelles

www.afep.com

Cercle de l'Industrie

5, rue Tronchet
75008 Paris

8, Avenue des Arts
1210 Bruxelles

www.cercleindustrie.eu